



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Mercredi 8 juillet 1970

QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

à 10 h 15

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Hommage à la mémoire de M. André Philip	31
Points 2 et 3 de l'ordre du jour :	
Examen général de la politique économique et sociale internationale (<i>suite</i>)	
Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (<i>suite</i>)	
Orateurs :	
M. Hambro (Norvège)	31
M. Malik (Indonésie)	33
M. Jenks (OIT)	34
M. van Lennep (Observateur de l'OCDE)	36
U Nyun (CEAEO)	38
Rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales sur les demandes d'audition	40

Président : M. MARAMIS (Indonésie)

Hommage à la mémoire de M. André Philip

1. Le PRÉSIDENT prie M. van Lennep, secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques, d'accepter l'expression de la sympathie du Conseil à l'occasion de la mort de M. André Philip, président du Centre de développement de l'OCDE. Il rend hommage aux efforts constructifs que le disparu a déployés en faveur du développement du tiers monde, tant à la première session de la CNUCED que dans ses travaux à l'OCDE et dans de nombreux ouvrages, qui continueront d'inspirer les travaux du Conseil.

2. M. van LENNEP (Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques) remercie le Président de l'hommage rendu à la mémoire de M. André Philip.

POINTS 2 ET 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale (E/4776, E/4833, E/4839, E/4841 et Add.1 et 2, E/4855, E/4856, E/4866 et Corr.1, E/4872, E/4876) (*suite*)

Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (E/4776, E/4841 et Add.1 et 2, E/4876; E/CN.5/445 et Corr.1) (*suite*)

3. M. HAMBRO (Norvège) souligne que, au moment où l'Organisation des Nations Unies célèbre son vingt-

cinquième anniversaire, on peut se féliciter de voir cette organisation jouer un rôle essentiel dans les activités internationales et dans la politique étrangère de tous les Etats Membres. Il faut cependant reconnaître que ceux-ci n'ont réussi à faire de l'ONU ni l'organisation universelle de maintien de la paix que la Charte envisage, ni un instrument de coopération internationale capable de résoudre dans toute la mesure souhaitée les problèmes économiques, sociaux et humains du monde.

4. Les Etats Membres doivent donc s'engager à redoubler d'efforts pour sauver les générations futures non seulement du fléau de la guerre mais de ceux de la misère, de la faim et de l'ignorance. La deuxième Décennie du développement doit permettre, grâce à l'expérience acquise pendant la première, d'obtenir des résultats sensiblement meilleurs. Le Comité préparatoire a pu en effet, après un an et demi d'efforts, définir une stratégie pour la bataille qu'il faut livrer contre le besoin et la pauvreté. Le projet de stratégie internationale du développement qui figure dans le rapport du Comité¹ est malheureusement bien loin d'être parfait, puisqu'il révèle en bien des points des divergences d'opinions, mais il constitue un progrès considérable, car il témoigne, pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies et dans l'histoire du monde, d'un effort sérieux pour élaborer un plan d'action complet et précis en faveur du développement. Les faiblesses du projet de stratégie ne doivent pas susciter de découragement, car il est certainement possible de résoudre les problèmes en suspens.

5. Cependant, les problèmes que pose le développement du tiers monde ne sauraient être résolus par la simple élaboration d'une stratégie. Il faut que celle-ci soit appliquée dans tous ses détails, même si ses dispositions ne constituent pas un instrument obligatoire au sens juridique du terme. Il est donc essentiel que les gouvernements considèrent les mesures qu'elle préconise comme des engagements qui les lient politiquement et moralement.

6. La délégation norvégienne se félicite de la place que le projet de stratégie fait aux objectifs sociaux, qui jouent un rôle important dans le processus de développement et qui sont aussi essentiels pour susciter l'enthousiasme de l'opinion publique, particulièrement dans les pays industrialisés. L'éducation est également, comme l'a fort bien souligné le Directeur général de l'UNESCO (1697e séance), un instrument puissant de croissance économique et de développement social et, bien qu'il s'agisse d'un investissement à long terme sans bénéfice immédiat, il n'est pas moins urgent d'assurer son expansion, tout en harmonisant les nouveaux systèmes d'enseignement avec les besoins réels des pays et des générations intéressés. La délégation norvégienne

¹ A/7982, communiqué au Conseil par note du Secrétaire général (E/4876).

attache de même beaucoup d'importance aux travaux que doivent accomplir l'UNRISD et d'autres organismes en vue de définir les indicateurs sociaux du développement.

7. Ces indicateurs, joints aux critères dont on dispose déjà pour mesurer la croissance économique, faciliteront le processus d'examen et d'évaluation pendant la deuxième Décennie. Bien que chacun reconnaisse en principe la nécessité de cette évaluation, M. Hambro tient à exprimer l'espoir qu'elle ne sera pas entravée dans la pratique par des gouvernements qui, pour des raisons de prestige national, invoqueraient la clause de juridiction interne de la Charte.

8. Bien que le projet de stratégie dont est saisi le Conseil ne soit pas encore complet, il est encourageant que certains progrès aient pu être accomplis depuis son élaboration, notamment en ce qui concerne les transports maritimes, élément important de la stratégie du développement. C'est ainsi que le Secrétaire général de la CNUCED vient d'avoir avec divers pays, notamment la Norvège, des consultations officieuses, dont les résultats satisfaisants permettront peut-être d'accroître la coopération dans ce domaine entre pays développés et pays en voie de développement.

9. Le Secrétaire général a fait, à la 1696^e séance, une analyse extrêmement lucide de la situation mondiale vue sous l'angle économique et social, et la délégation norvégienne est en plein accord avec lui quant à la nécessité de renforcer sensiblement les programmes multilatéraux, qui témoignent de la mesure dans laquelle les nations peuvent collaborer malgré des régimes économiques et politiques différents. Elle espère que tous les pays développés membres du Conseil, quel que soit leur régime économique et social, confirmeront à la présente session leur intention de participer à l'effort de développement de la deuxième Décennie. Les travaux du Comité préparatoire ont démontré, pour ceux qui y ont participé, les avantages de la méthode de l'accord général, particulièrement lorsqu'il s'agit de définir les objectifs et les mesures à prendre. Il serait souhaitable que la Deuxième Commission de l'Assemblée générale s'inspire de cette méthode, car les problèmes des pays en voie de développement ne sauraient être résolus au moyen de résolutions qui, par le mécanisme du vote, contribuent bien souvent à accentuer les divergences d'opinions.

10. En ce qui concerne la contribution de la Norvège à la deuxième Décennie du développement, le Parlement norvégien vient d'adopter un nouveau plan indicatif à moyen terme en vertu duquel le volume total de l'aide financière de la Norvège au développement international devrait atteindre 1 p. 100 du PNB de ce pays en 1974, et même plus tôt si les conditions économiques le permettent. Dans le cadre de ce plan, le gouvernement se propose d'augmenter progressivement les crédits affectés à l'aide publique au développement jusqu'à ce qu'ils représentent au moins 0,75 p. 100 du PNB en 1974. La Norvège serait d'ailleurs en faveur de la fixation d'un objectif international distinct pour l'aide publique au développement. Elle se propose en outre de continuer à fournir son assistance aux pays en voie de développement sous forme de subventions et de prêts exempts de toutes conditions restrictives et elle espère voir se confirmer la tendance, que semblent manifester certains

des grands pays fournisseurs d'aide, à renoncer à la politique de l'aide liée. Dans le cadre de son nouveau plan d'assistance, le Gouvernement norvégien a l'intention d'accroître sensiblement dans l'avenir ses contributions aux diverses institutions internationales, de manière à assurer une répartition égale des crédits publics entre l'aide multilatérale et l'aide bilatérale.

11. Dans sa déclaration au Conseil, le Secrétaire général a souligné la gravité du problème démographique. Ce problème préoccupe vivement aussi le Parlement norvégien, qui vient de décider à l'unanimité que la Norvège devait accroître sensiblement son assistance aux pays en voie de développement dans le domaine de la planification de la famille au sens large du terme, qui comprend non seulement la limitation des naissances, mais aussi les services de santé et les aspects sociaux et moraux de ce problème délicat. Tout en reconnaissant qu'il appartient à chaque Etat de définir sa propre politique démographique, la délégation norvégienne adjure les Etats qui ne souffrent pas du problème démographique de ne pas s'opposer à ce qu'une assistance internationale soit fournie dans ce domaine aux pays qui en font la demande et de comprendre la situation des pays dont le progrès et la prospérité se trouvent compromis par le problème démographique.

12. Les problèmes que posent les progrès rapides de la science et de la technique deviennent chaque jour plus pressants, car les nouvelles découvertes qui peuvent être utilisées dans l'intérêt de l'humanité sont aussi porteuses de dangers énormes. La solution de ces problèmes doit occuper une place grandissante dans les travaux tant politiques qu'économiques et sociaux de l'ONU. L'exploitation à des fins pacifiques des ressources des océans, du fond des mers, de l'espace extra-atmosphérique et de l'énergie atomique exige une politique imaginative de coopération internationale. Il faudrait créer un mécanisme approprié pour traiter des problèmes scientifiques et techniques afin que l'ONU puisse orienter le développement dans ces domaines, dans l'intérêt de l'Organisation comme de l'humanité. Les problèmes du milieu humain, qui relèvent de cette sphère, n'intéressent pas uniquement les pays développés, car les pays en voie de développement pourront éviter de commettre les mêmes terribles erreurs. La pollution ne respecte ni les frontières politiques ni la souveraineté nationale, et les pays en voie de développement bénéficieront eux aussi de toute action internationale, régionale ou nationale qui résultera de la conférence qui doit se tenir en 1972 à Stockholm.

13. Avant de conclure, M. Hambro tient à souligner l'importance que sa délégation attache au point 28 de l'ordre du jour, relatif à l'amélioration de l'organisation des travaux du Conseil. Elle examinera sans idée préconçue toute proposition formulée à cet égard et estime essentiel que les membres du Conseil consacrent le temps et les efforts nécessaires à l'examen de cette question dès la présente session.

14. En terminant, M. Hambro tient à rappeler, comme l'a fait le Secrétaire général, qu'alors que le montant global de l'assistance des pays riches aux pays en voie de développement n'atteint pas encore 13 milliards de dollars par an,

200 milliards de dollars sont consacrés chaque année aux armements. Il est essentiel que cette tendance effrayante soit renversée si l'on veut que les efforts de développement réussissent.

15. M. MALIK (Indonésie) se félicite de participer aux délibérations du Conseil au moment où le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies donne à ses membres l'occasion de méditer sur les succès et les échecs du passé et où le lancement imminent de la deuxième Décennie du développement offre des perspectives d'avenir plus encourageantes, particulièrement pour les pays en voie de développement.

16. L'ONU est encore loin d'avoir atteint les deux principaux objectifs énoncés dans la Charte : assurer la paix mondiale et élever le niveau de vie de la population du monde. L'insécurité politique et les troubles sociaux affectent encore de nombreuses régions. Dans l'Asie du Sud-Est, la guerre prolongée au Viet-Nam, aujourd'hui compliquée par la crise du Cambodge, fait planer une grave menace sur la région et même sur le monde, et rend pratiquement impossible la coopération régionale. Au Moyen-Orient également, une crise locale menace de dégénérer en conflit mondial si l'ONU ne résout bientôt le problème. Le Gouvernement indonésien appuie donc sans réserve l'appel adressé par le Secrétaire général à tous les gouvernements, et en particulier à ceux des grandes puissances, pour qu'une politique de responsabilité collective fasse place à la politique de puissance. Si l'équilibre des armements et de la capacité de destruction pouvait s'établir entre les superpuissances et si les grandes puissances pouvaient se rencontrer pour procéder à une nouvelle évaluation de la situation, les perspectives mondiales pourraient être radicalement modifiées en fonction des objectifs fondamentaux définis dans la Charte des Nations Unies. C'est dans ces conditions seulement que l'Organisation des Nations Unies pourra accomplir sa noble tâche; le maintien de la paix et de la sécurité est donc une condition essentielle du développement économique et social. C'est dans cet esprit que la délégation indonésienne a pris l'initiative de réunir à Djakarta une conférence des ministres des affaires étrangères pour étudier la crise cambodgienne, qui menace la paix de l'Asie et entrave le développement de la région.

17. La deuxième Décennie du développement, qui ne saurait atteindre ses objectifs que dans la paix internationale, va se heurter à un grand nombre de problèmes économiques : l'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement continue de s'élargir, le commerce international continue d'être entravé par de nombreuses et complexes restrictions, le courant des capitaux à destination des pays en voie de développement demeure lamentablement insuffisant et incertain. Dans le domaine social, le problème démographique s'aggrave et menace beaucoup de pays en voie de développement, du point de vue non seulement de l'alimentation mais aussi de la santé, de l'éducation, du logement et de l'emploi. Conscient de cette menace, le Gouvernement indonésien a d'ailleurs adopté un programme national de planification de la

famille, dont l'exécution doit être assurée par un organisme spécial composé de ministres et d'experts.

18. Il est indispensable que l'ONU renouvelle ses efforts dans les domaines de l'agriculture, du commerce et de l'aide extérieure au développement, qui sont, comme le démontre le cas de l'Indonésie, les trois principaux facteurs du développement économique. Avant d'entreprendre son premier Plan quinquennal de développement, qui entre dans sa deuxième année, l'Indonésie a dû prendre des mesures pour enrayer l'inflation et stabiliser les prix. Le Plan est essentiellement fondé sur le développement de l'agriculture, qui occupe 65 p. 100 de la population, et il vise à assurer l'indépendance en matière de production alimentaire en 1973 et à porter le taux de croissance du PIB de 4 à 6 p. 100 par an. Le financement extérieur constitue un élément important du plan de développement de l'Indonésie, qui a la chance de bénéficier d'importants crédits à long terme de la part d'un certain nombre de pays développés; elle a également obtenu un réaménagement de sa dette qui facilite son effort de développement. La loi sur les investissements étrangers a de plus attiré des investissements privés, particulièrement dans les industries extractives, la sylviculture et les pêches, qui apportent avec eux de précieuses connaissances techniques. L'Indonésie donne donc la preuve que la coopération est possible entre pays développés et pays en voie de développement dans des conditions d'égalité et de profit mutuel.

19. La délégation indonésienne se félicite que le projet de stratégie internationale du développement fasse une place importante à la coopération régionale. Celle-ci a déjà permis d'obtenir des résultats concrets dans le cadre de la CÉAEO, grâce à la création de groupements sous-régionaux de pays ayant atteint le même stade de développement et se heurtant à des problèmes analogues.

20. La deuxième Décennie du développement ne saurait être couronnée de succès sans une volonté politique de la part de toutes les nations, et en particulier des grandes puissances, de renverser la tendance présente. On ne peut parler de coopération internationale tant que les ressources matérielles et humaines si nécessaires au développement sont détournées au bénéfice d'une course insensée aux armements.

21. Bien que le projet de stratégie internationale du développement dont est saisi le Conseil ne soit pas entièrement satisfaisant, il répond dans toute la mesure possible au vœu exprimé par l'Assemblée générale dans sa résolution 2411 (XXIII). Le préambule fait ressortir que les éléments essentiels de la stratégie sont tout d'abord l'esprit de coopération entre pays développés et pays en voie de développement, en second lieu la nécessité d'une volonté politique et d'une détermination collective de la communauté internationale et, enfin, la reconnaissance du fait que la coopération est le meilleur moyen de réaliser les objectifs fixés. En outre, le projet de stratégie tient pleinement compte des aspects sociaux du développement et du rôle dynamique que la jeunesse doit jouer dans le processus de développement.

22. Par contre, le projet de stratégie révèle toujours de nombreux désaccords sur des questions essentielles, telles

que les mesures à prendre dans le domaine du commerce international, la science et la technique, et la date à laquelle les transferts de ressources devront atteindre 1 p. 100 du PNB. La délégation indonésienne s'inquiète vivement de voir que certains pays développés répugnent encore à prendre des engagements qui ne feraient que garantir un niveau de vie minimal aux populations des pays en voie de développement et qui ne représentent en réalité qu'une très petite fraction de leurs ressources, puisque l'on estime que le PNB annuel de l'ensemble des pays industrialisés a augmenté de plus de 750 milliards de dollars entre 1960 et 1968, alors que le montant total du courant de capitaux publics et privés à destination des pays en voie de développement ne s'élevait en 1969 qu'à quelque 4 milliards de dollars. La délégation indonésienne est également surprise de la position par trop juridique qu'adoptent certains pays développés à l'égard des engagements que comporte le projet de stratégie, puisque, loin d'être un traité officiel, il ne fait que consacrer la volonté politique des gouvernements de prendre des mesures nécessaires à la réalisation de certains objectifs communs.

23. La délégation indonésienne est fermement convaincue que la responsabilité du développement incombe à tous les pays, quel que soit leur régime politique, économique et social. Elle estime que le succès de la deuxième Décennie du développement risque d'être sérieusement compromis par le fait qu'une fraction importante des Membres des Nations Unies, et notamment les pays à économie planifiée de l'Europe orientale, n'ont pas jusqu'ici participé à l'élaboration de la stratégie du développement. Le Conseil économique et social et l'Assemblée générale devraient donc mettre tout en oeuvre pour que ces pays puissent participer à l'élaboration du texte final de la stratégie internationale du développement, ce qui est d'ailleurs de leur propre intérêt.

24. La mesure dans laquelle la stratégie du développement atteindra ses buts est directement liée à la manière dont l'ONU, et en particulier le Conseil économique et social, accomplira sa tâche dans l'avenir. Malgré les nombreux services qu'il a déjà rendus, le Conseil a besoin depuis longtemps d'améliorer ses méthodes et programmes de travail. Ses travaux devraient, comme l'a dit le Secrétaire général (1696e séance), être moins techniques et plus proches des aspirations fondamentales des peuples. La délégation indonésienne accueillera donc favorablement toute proposition tendant à apporter des modifications constructives au fonctionnement du Conseil, qui doit continuer de travailler sans relâche à promouvoir le progrès économique et social des pays en voie de développement.

25. M. JENKS (Directeur général du Bureau international du Travail) dit que, à certains égards, les résultats acquis en vingt-cinq ans dépassent de loin les espoirs qui avaient été formulés à la Conférence de San Francisco : des problèmes qui passaient alors pour pratiquement insolubles ont été réglés, le sens de la responsabilité internationale s'est développé et approfondi, et les progrès de la science et de la technique ont ouvert des horizons nouveaux. Dans d'autres domaines, en revanche, les résultats escomptés n'ont pas été obtenus : la violence et l'instabilité qui prévalent dans le

monde dépassent les prévisions les plus pessimistes, la liberté individuelle reste en danger dans de nombreux pays, et le règlement des conflits internationaux ne s'opère pas aussi facilement qu'on l'avait espéré. Mais le contraste le plus frappant a trait à l'ampleur et au rythme des problèmes qui se posent sur les plans politique, économique, social et culturel. Dans tous ces domaines, la situation a évolué beaucoup plus rapidement que la capacité des hommes et des institutions à s'adapter aux changements. Il s'agit maintenant de savoir si l'on est en mesure de s'attaquer efficacement aux problèmes actuels et futurs, de relever le défi des temps nouveaux, et de trouver un remède à la frustration économique, à l'hostilité entre les races et aux troubles et révoltes qui secouent les sociétés.

26. Tous ces problèmes complexes peuvent se résumer en une seule tâche, qui est la survie de l'humanité. La nature de cette tâche exige, tout d'abord, que les institutions des Nations Unies soient réellement et complètement universelles. Pour sa part, l'OIT continuera de s'attaquer aux problèmes particuliers que pose cette universalité pour une organisation qui est essentiellement tripartite et qui tient à conserver ce caractère unique. Le système des Nations Unies doit en outre, dans l'intérêt du genre humain tout entier, accorder la même attention aux problèmes de tous les pays, quels que soient leur régime politique, leur situation économique et sociale ou leur degré de développement. Il doit être l'émanation d'une politique commune, et tous les pays membres doivent partager les obligations et les avantages qui en découlent et reconnaître qu'ils sont tous ensemble responsables du bien-être commun. C'est dans cet esprit que l'OIT poursuit ses activités en servant non pas tel ou tel intérêt particulier, mais l'intérêt de tous. Il faut pour cela que les différents secteurs – économique, social, culturel, politique et scientifique – soient englobés dans un objectif commun et que chaque institution apporte sa propre contribution dans le contexte plus général de l'activité du système des Nations Unies dans son ensemble. L'OIT sait pour sa part qu'elle ne peut isoler aucune de ses principales responsabilités du contexte global des préoccupations contemporaines, et elle pense qu'il y a peu de cas où l'on puisse se permettre de ne pas tenir compte des incidences d'un problème sur la vie quotidienne des populations. C'est pourquoi elle a toujours insisté sur la nécessité de réunir un large consensus mondial sur la stratégie globale du développement, de susciter à l'échelle mondiale la volonté politique nécessaire pour donner à la croissance économique un but social précis, et de créer l'infrastructure sociale nécessaire à cette croissance. C'est dans cet esprit qu'elle a toujours entretenu la coopération la plus étroite avec le Conseil économique et social et toutes les organisations internationales et régionales, appartenant ou non au système des Nations Unies, qui se consacrent au progrès du genre humain.

27. Cette tâche suppose également une étude globale des problèmes et des mesures efficaces. L'autonomie et la coopération sont les deux principes de base de la participation au système des Nations Unies. La vitalité d'une société dépend d'une distribution équitable du pouvoir et non de sa concentration, et c'est à partir de cette vérité fondamentale que le dispositif des Nations Unies a été conçu pour assurer

la coopération économique et sociale entre les pays. La complexité de ce dispositif reflète la complexité du monde et de la vie. L'action internationale vise le plus souvent à stimuler plutôt qu'à remplacer l'action nationale, et, à cet effet, il faut la plus grande coordination possible au niveau où les décisions se traduisent en actes. Dans l'intérêt de la communauté tout entière, les liens qui unissent les hommes dans la poursuite d'un but commun doivent être plus importants que les frontières politiques qui les séparent. Ce sont ces notions qui sont à la base de la structure décentralisée du système des Nations Unies et de la création du Conseil économique et social, qui a été chargé de s'occuper du bien-être général en dehors du contexte politique, conformément au vœu exprimé par les auteurs de la Charte des Nations Unies.

28. La tâche du développement exige également une organisation et des buts communs. Les modes d'action du système des Nations Unies ne peuvent être isolés les uns des autres. Pour sa part, l'OIT considère depuis longtemps que tous les moyens qu'elle met en oeuvre pour atteindre les objectifs fixés sont complémentaires, non seulement parce qu'ils contribuent tous à la réalisation de l'objectif commun, mais aussi parce que chacun renforce l'efficacité de l'autre. Cela lui permet de prendre des décisions et des mesures cohérentes et de mener une action d'ensemble sur un plan plus général sans lesquelles sa contribution au processus global du développement perdrait sa valeur propre. C'est dans cet esprit que l'OIT a examiné l'*Etude de la capacité du système des Nations Unies pour le développement*², qu'elle approuve sur de nombreux points; mais elle ne peut pas accepter l'idée d'une dissociation entre la coopération technique pour le développement et la politique fondamentale dans les secteurs intéressés.

29. Il faut également, pour mener à bien la tâche du développement, être pleinement conscient que, si l'idéal est d'harmoniser les ressources et les besoins, l'ordre de priorité de ces besoins doit être déterminé en fonction des ressources disponibles. Elles sont actuellement cent fois plus importantes qu'il y a 25 ans, et si elles sont encore insuffisantes, l'effort de solidarité qu'elles représentent doit inciter les organisations internationales à utiliser ces ressources judicieusement et prudemment. Il faut pour cela un plan, des objectifs et une discipline communs, et dans ce domaine le Conseil économique et social doit jouer un rôle essentiel, en coopération avec le CAC. Il doit donc avoir une vision large, des politiques cohérentes, une liberté de jugement et des pouvoirs importants.

30. L'objectif immédiat de l'OIT pour la deuxième Décennie du développement sera d'essayer d'accroître le plus possible ce que l'homme apporte au progrès économique et les avantages qu'il en retire. L'apport essentiel de l'homme au développement est lié à son travail et à ses compétences. L'expérience de la première Décennie a montré qu'une augmentation de l'investissement n'entraîne pas forcément un accroissement de l'emploi; il se peut même, dans certains cas, que des investissements accrus aboutissent à une réduction de l'emploi pour une population toujours plus

nombreuse. Ce phénomène menace les fondements mêmes de toute société. Le Programme mondial de l'emploi est maintenant au stade de l'application pratique; le but recherché est clair: il faut qu'à la fin de la deuxième Décennie du développement non seulement le PNB ait augmenté dans des proportions exceptionnelles, mais aussi qu'une part beaucoup plus importante de la population active ait un emploi utile, productif et rémunérateur. C'est dans ces conditions seulement que les efforts de développement pourront donner des résultats importants et durables sur le plan social comme sur le plan économique pour l'ensemble de la population mondiale. Au cours de l'année écoulée, le Programme des emplois et des compétences techniques pour l'Afrique est devenu, avec le Plan d'Ottawa pour la mise en valeur des ressources humaines et le Plan asien de la main-d'oeuvre, un des éléments régionaux d'un futur programme mondial. Un rapport sur les efforts entrepris pour résoudre le problème de l'emploi en Colombie doit être publié ces jours prochains, et des négociations sont actuellement en cours avec le PNUD et les gouvernements des pays d'Asie pour mettre en oeuvre réellement le Plan asien de la main-d'oeuvre.

31. Les accidents et maladies du travail constituent une charge extrêmement lourde pour la production, entravent sérieusement les possibilités de développement et entraînent une perte sévère pour l'économie nationale. Leur coût, qui n'est peut-être pas suffisamment pris en considération par l'Etat ou par les directeurs d'entreprises, notamment dans les pays en voie de développement, est très élevé, puisqu'il comprend non seulement les indemnités versées aux travailleurs intéressés, mais aussi la perte de production due à leur absence, les dégâts causés au matériel et le faible rendement des machines et des autres travailleurs lorsque la production est interrompue. Il est naturellement difficile d'évaluer quantitativement ce coût, mais l'on peut noter qu'aux Etats-Unis d'Amérique les pertes dues aux accidents et aux maladies du travail se sont élevées en 1968 à 8 milliards de dollars, soit deux fois le budget de la NASA au cours de la même année. Dans les pays en voie de développement, cette perte risque de représenter une charge encore plus lourde pour l'économie, car, en raison de l'industrialisation rapide, les risques d'accidents et de maladies sont beaucoup plus grands. Dans tous les pays, mais surtout dans les pays en voie de développement, les mesures relatives à la sécurité du travail ne sont plus en rapport avec les progrès de la technique. C'est pourquoi l'OIT est actuellement en train de revoir — et sera peut-être appelée à intensifier — son programme en matière de sécurité et d'hygiène du travail. Un des événements les plus marquants du cinquantième anniversaire de l'Organisation a été la réunion d'un Congrès international de sécurité et d'hygiène du travail, qui a mis en lumière la complexité des problèmes que les progrès techniques ont accentués. Le Conseil d'administration du BIT procède actuellement à une révision approfondie de l'ensemble du programme, et il se peut qu'une série de nouvelles règles — conventions, recommandations, codes d'usage ou guides pratiques — soient nécessaires. L'OIT estime que ces mesures ne peuvent en aucun cas être superflues et constituent au contraire une contribution immédiate à la croissance économique.

² Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.70.I.10.

32. Par ailleurs, le climat des relations entre travailleurs et employeurs joue un rôle essentiel et parfois décisif en ce qui concerne l'apport de l'homme au progrès économique. De bonnes relations entre travailleurs et employeurs sont un élément de stabilité et un facteur de développement dynamique, et la deuxième Décennie du développement ne pourra être couronnée de succès que si la production n'est pas constamment entravée par des conflits du travail et si l'on parvient à instaurer dans ce domaine un véritable dialogue. L'OIT s'intéresse depuis longtemps aux relations professionnelles dans les pays développés; ces dernières années, elle s'est préoccupée de plus en plus de la situation dans les pays en voie de développement, où ce problème devient plus aigu au fur et à mesure que l'économie devient plus complexe. L'OIT est de toute façon décidée à poursuivre ses efforts pour améliorer les relations professionnelles dans le monde entier, car elle estime que ce sera un élément essentiel de sa contribution à la deuxième Décennie du développement. Il faudra pour cela de nombreuses négociations entre les parties directement intéressées, et les ministères du travail devront jouer un rôle discret, mais actif, pour régler les conflits qui se produiront inévitablement entre employeurs et travailleurs. Il faut, d'autre part, que les employeurs comprennent que le bien-être de leurs employés et leurs relations avec eux sont des facteurs essentiels pour améliorer le rendement et la production. Enfin, il faut des syndicats indépendants et responsables, capables d'être des interlocuteurs valables dans les négociations, de défendre efficacement les intérêts de leurs membres, et de persuader ceux-ci que les négociations sont le moyen le plus efficace de régler les conflits et d'assurer une répartition équitable des fruits de la production. Cette coopération entre les trois partenaires est, de l'avis de l'OIT, le seul moyen d'assurer le succès de l'ensemble de l'effort de développement.

33. Les efforts que le développement exige des hommes sont contrebalancés par les avantages qu'ils peuvent en retirer. La croissance économique doit être évaluée en fonction de l'amélioration des conditions de vie qui en découle. Cela exige un effort concerté de la part de toutes les institutions du système des Nations Unies, mais aussi un équilibre judicieux des activités de l'OIT elle-même entre la mise en valeur des ressources humaines et les conditions de vie et de travail que permet cette mise en valeur. L'inégalité de plus en plus grande devient le problème fondamental du développement. On a beaucoup parlé de l'écart croissant entre les pays riches et les pays pauvres, mais l'écart entre les riches et les pauvres dans les pays en voie de développement eux-mêmes est tout aussi grave. Il est donc probable que, au fur et à mesure que la Décennie du développement se déroulera, l'OIT mettra davantage l'accent dans ses activités sur une répartition plus équitable des revenus et des loisirs. Déjà, la Conférence générale a adopté, à sa cinquante-quatrième session, de nouvelles conventions sur le salaire minimal de base — intéressant tout particulièrement les pays en voie de développement — et sur l'augmentation des congés payés. La stabilité politique et la croissance économique exigent, autant que la justice sociale, que l'on poursuive les efforts dans ce sens.

34. Le rôle de la sécurité sociale et ses modalités de fonctionnement continuent de poser de graves problèmes. Mais on est actuellement entré dans une phase nouvelle, dans laquelle la sécurité sociale est de plus en plus considérée comme un élément positif du développement économique lui-même et d'une répartition plus équitable des bénéfices sociaux qui découlent de ce développement. Dans ce domaine, comme dans d'autres domaines liés à la politique sociale, l'OIT est actuellement en train de reviser les principes fondamentaux de son action.

35. Si l'on considère que l'amélioration des conditions de vie doit être le but global du développement, il faut coopérer pleinement et activement à l'action mondiale actuellement envisagée pour la protection du milieu naturel, et l'OIT, pour sa part, participera activement aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain.

36. L'OIT reconnaît l'importance vitale de la stabilité monétaire, des investissements, des ressources, du commerce, de l'industrialisation et d'autres éléments de cet ordre, et elle étudie actuellement, en collaboration avec les institutions du système des Nations Unies intéressées, quelle peut être sa contribution pour favoriser dans tous ces domaines les rapports entre les moyens économiques et les buts sociaux. Elle est heureuse d'avoir été une des premières à déclarer que la liberté d'expression et d'association était indispensable pour un progrès soutenu, que la pauvreté était un danger pour tous, et à affirmer le droit de tous les êtres humains à la liberté et à la dignité, et d'avoir concrétisé ces principes dans des programmes d'action pratique. La Conférence générale de l'OIT, à sa dernière session, a appelé tous les Etats à ratifier et à observer les conventions sur la liberté d'association, reconnu que celle-ci n'a de sens que si elle s'accompagne de la liberté d'opinion, d'expression et de réunion, recommandé que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques soit considéré comme un progrès important dans ce sens, et s'est engagée à participer pleinement aux efforts internationaux pour veiller à ce que la paix, la justice et la liberté soient fondées sur la liberté individuelle. Le but essentiel du développement n'est pas à son avis l'accroissement du PNB, mais l'édification d'une base matérielle solide pour la liberté de l'esprit humain. C'est pourquoi l'OIT considère que ses travaux en faveur des droits de l'homme ne sont pas moins fondamentaux pour le développement que l'intérêt qu'elle peut porter à la productivité.

37. M. van LENNEP (Observateur de l'Organisation de coopération et de développement économiques), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que si l'Organisation des Nations Unies et l'OCDE diffèrent à bien des égards, elles partagent cependant une responsabilité commune : promouvoir la coopération internationale au service de l'ensemble de l'économie mondiale. Nul n'ignore que cette coopération est indispensable; en effet, des problèmes immenses se posent, et il est extrêmement difficile de trouver des solutions pratiques et originales pouvant se traduire par une amélioration des conditions de vie dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement. C'est dans cette perspective qu'il convient, de l'avis

de M. van Lennep, d'examiner le projet de stratégie internationale du développement dont le Conseil est saisi. Certaines difficultés restent à résoudre, mais les résultats obtenus par le Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement sont néanmoins importants. L'OCDE est prête, pour sa part, à apporter un appui ferme aux travaux relatifs à la stratégie du développement, d'autant qu'un accord sur une stratégie lui fournirait un cadre commun pour la confrontation des politiques des Etats membres de l'OCDE.

38. En ce qui concerne le rôle de l'OCDE dans la coopération en vue du développement, M. van Lennep rappelle que cette organisation groupe 22 des pays à économie de marché les plus développés. Elle doit donc faire face à des problèmes spéciaux et à des responsabilités particulières, car la gestion d'une économie moderne est une chose difficile et délicate. L'objectif des travaux de l'OCDE a d'ailleurs toujours été d'influencer l'élaboration des politiques économiques au sens le plus large.

39. Les pays membres de l'OCDE ont essayé de mettre au point, par la confrontation et la discussion, des politiques appropriées pour favoriser le développement économique et pour maintenir la stabilité externe et interne de leurs économies. Leurs tentatives n'ont pas toujours abouti, mais l'OCDE fait un effort constant pour améliorer la politique économique, et, à la réunion des ministres qui s'est tenue en mai 1970, les pays membres ont fixé un objectif de croissance pour les années 70, tout en indiquant clairement, cependant, que la croissance économique n'est pas un but en soi, mais un moyen d'améliorer les conditions de vie de l'individu.

40. Au sein de l'OCDE, l'accent est donc mis désormais sur les aspects qualitatifs de la croissance économique, et cette organisation a entrepris d'examiner les différents aspects des problèmes du milieu humain pour les replacer dans le cadre général des politiques de développement économique et social. Par ailleurs, elle suit attentivement les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain, à laquelle elle est prête à apporter sa pleine contribution.

41. Mais il ne suffit pas de se préoccuper des conditions de vie dans les pays membres. De plus en plus, les gouvernements et l'opinion publique des pays industrialisés se rendent compte du rôle qui leur incombe dans l'expansion de l'économie mondiale tout entière et de l'interdépendance des économies. Cette interdépendance revêt plusieurs aspects, dont l'un est lié directement à la gestion économique dans les pays industrialisés. L'expansion économique soutenue des pays de l'OCDE est nécessaire pour le développement satisfaisant de l'économie mondiale, tandis qu'une surchauffe ou une récession peut avoir des effets défavorables pour les pays en voie de développement. L'interdépendance économique représente également dans la réalité un effort soutenu de la part des pays développés pour aider les pays en voie de développement. Ce problème a été de mieux en mieux compris au cours de la dernière décennie et si, au début, l'attention s'est portée essentiellement sur l'assistance financière et technique, actuellement les pays industrialisés ont compris qu'ils devaient collaborer

à un vaste effort de coopération pour le développement dans tous les domaines. L'OCDE a pour sa part suivi cette évolution de très près, et plusieurs de ses activités ont trait à des problèmes de développement.

42. Pour définir le rôle de l'OCDE dans le contexte de la deuxième Décennie du développement, M. van Lennep indique que tous les problèmes de l'aide au développement qui intéressent les pays membres sont examinés par le Comité d'aide au développement. La plupart des travaux du Comité et de ses groupes de travail au cours de l'année écoulée se sont rapportés, directement ou indirectement, aux préparatifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Le Comité a eu des échanges de vues sur la question du volume de l'aide, notamment sur les dates possibles pour la réalisation de l'objectif de 1 p. 100. Il a également étudié la question de la fixation d'un nouvel objectif pour l'aide publique au développement. Il s'est aussi beaucoup intéressé à la question de l'amélioration des conditions et de la qualité de l'aide; à cet égard, la réunion des ministres a demandé au Comité d'étudier sérieusement les possibilités d'abandonner progressivement la pratique de l'aide liée. Enfin, il faut souligner que la politique d'aide de chaque pays membre est soumise à un examen annuel, qui constitue un test très sévère de sa politique en matière de développement, et qui se situe au centre même de l'activité du Comité d'aide au développement.

43. Dans le contexte plus large de la coopération en faveur du développement — pour laquelle la CNUCED a fait oeuvre de pionnier —, l'OCDE se penche depuis plusieurs années sur les problèmes liés aux politiques commerciales à appliquer vis-à-vis des pays en voie de développement. Le Comité des échanges de l'OCDE doit se réunir très prochainement pour étudier la création d'un système généralisé de préférences tarifaires non discriminatoires et non réciproques en faveur de ces pays. Grâce à une collaboration étroite avec la CNUCED, l'OCDE a pu réaliser, par démarches successives, une base d'accord sur les politiques commerciales de ses pays membres à cet égard. Certes, les préférences ne sont pas une panacée, mais il ne faut pas non plus sous-estimer les effets bénéfiques qui peuvent résulter à long terme d'un tel accord, ni son importance sur le plan politique. Il y a lieu d'espérer qu'une décision définitive sera prise sur ce point dans des délais raisonnables.

44. Sur un plan plus général, la notion de stratégie cohérente en matière de développement économique et social ne peut laisser l'OCDE indifférente car, comme le Conseil économique et social, l'OCDE s'intéresse à bien des secteurs d'activité : agriculture, industrie, main-d'oeuvre, science, éducation, finance, etc. Elle s'efforcera de faire ressortir les intérêts des pays en voie de développement chaque fois que les politiques à appliquer dans ces différents domaines seront étudiées. Ainsi, les experts gouvernementaux qui participent aux travaux de l'OCDE devront faire face à leurs responsabilités. L'OCDE espère ainsi contribuer au succès de la deuxième Décennie du développement.

45. L'une des questions importantes qu'il faut également aborder est celle des structures économiques. Malgré les

changements qu'entraîne l'évolution des techniques, les structures économiques des Etats membres de l'OCDE souffrent d'une certaine rigidité qui les empêche d'évoluer rapidement, de sorte qu'ils ont tendance à adopter des mesures de protection ou de soutien, dont les conséquences sont souvent ressenties par les pays en voie de développement qui cherchent à étendre leurs exportations vers les pays industrialisés. L'OCDE est consciente que ces problèmes devront être abordés de front, dans le domaine industriel et commercial, en vue de faciliter les changements nécessaires.

46. De la part des organisations internationales, la deuxième Décennie du développement exige une action sur un double plan : d'une part, elles doivent encourager leurs Etats membres à poursuivre des politiques appropriées; d'autre part, elles doivent collaborer au niveau des secrétariats en vue d'éviter un chevauchement d'activités. C'est cet aspect qui a été particulièrement mis en lumière dans les dispositions prévues pour l'examen et l'évaluation des objectifs et des politiques de la Décennie. Depuis le début de ses activités, l'OCDE procède à un examen et à une évaluation périodiques des résultats obtenus par ses Etats membres dans divers domaines. Cette méthode de travail pourrait être adaptée aux exigences de la deuxième Décennie. Depuis quelques années, l'OCDE apporte également sa contribution à l'*Etude sur le commerce international et le développement* que publie la CNUCED. Elle serait toute prête à étudier de quelle manière la collaboration entre les secrétariats pourrait être étendue dans ce domaine, en vue de contribuer au succès de la Décennie.

47. Il vaut la peine de répéter que la coopération, si elle n'est pas une sorte de formule magique, est l'expression d'une réalité vivante, face à des problèmes d'une telle ampleur qu'aucun pays ne peut espérer les résoudre seul. A la veille de la deuxième Décennie du développement, il est indispensable de bien comprendre que les pays en voie de développement et les pays développés doivent affronter ensemble ces problèmes. Un effort commun, soutenu et prolongé sera nécessaire, et l'OCDE est décidée à y participer pleinement.

48. U NYUN (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient) est heureux de pouvoir faire rapport sur la situation qui prévaut dans la région de l'Asie et de l'Extrême-Orient en présence de personnalités qui représentent les gouvernements des pays de cette région à un niveau aussi élevé.

49. La situation économique s'est considérablement améliorée par rapport à ce qu'elle était l'année précédente. Plusieurs pays de la région ont bénéficié d'un ensemble de facteurs positifs (bonnes récoltes, marchés extérieurs favorables) dans le secteur agricole. Un grand nombre des pays en voie de développement ont pu atteindre, en 1968 et 1969, des taux d'accroissement supérieurs à 5 p. 100, et souvent même sensiblement plus élevés que l'objectif fixé pour la première Décennie du développement. Si cette tendance se maintient en 1970, l'ensemble de la région aura atteint l'objectif annuel moyen de 5 p. 100 fixé pour cette première Décennie. Les recettes d'exportation, principale source de devises pour les pays en voie de développement

de la région, ont augmenté d'environ 5 p. 100 par an pendant la période 1961-1967 et plus encore en 1968; tout indique que le mouvement s'est même accéléré en 1969. Toutefois, il est probable que la plupart de ces pays continueront à avoir besoin d'aide extérieure, sous forme de subventions ou de prêts à des conditions favorables. Après s'être légèrement accru en 1967, le volume des capitaux publics reçus par les pays asiatiques semble maintenant fléchir. En outre, le service de la dette tend à augmenter de façon inquiétante depuis quelques années.

50. A sa vingt-sixième session, la CEAE0 a concentré ses travaux sur l'évolution sociale qui se dessine en Asie. On se rend davantage compte que, dans ce domaine, les modifications ne doivent pas uniquement se traduire par une augmentation des avantages sociaux qui peuvent découler directement des efforts de développement. Elles impliquent d'autres aspects, qui sont à la fois les conditions préalables du développement et ses conséquences. L'étude du jeu de ces divers éléments et de leur application soulève un intérêt croissant, et l'on espère qu'elle sera une contribution à l'effort des pays en voie de développement de la région dans le cadre de la deuxième Décennie du développement.

51. En cette année qui marque le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, la CEAE0 a sérieusement réfléchi, lors de sa dernière session, à certains des principes énoncés dans la Charte dont la valeur apparaît encore plus clairement aujourd'hui, et surtout à celui qui invite "à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples". Certes, la région qui relève de la CEAE0 vient de vivre une décennie qui fait maintenant apparaître son avenir économique sous un jour encore lourd d'incertitudes et de tensions. Cependant, dans certains domaines, un accord commence à se dégager qui permet de reprendre espoir. Ce sont ces domaines d'accord que la Commission s'efforce d'exploiter au maximum. Le processus de la coopération sur une grande échelle est déjà très développé dans l'ensemble de la région; il s'étend même à des pays dont les relations sont tendues à l'heure actuelle, et aussi à des pays extérieurs à la région. Les barrières psychologiques ont été renversées et un sentiment d'identité régionale est né, tandis que les pays qui n'appartiennent pas à la Commission considèrent celle-ci comme un centre de rencontre favorisant le développement pacifique de la région. Maintenant que les principes et les méthodes de coopération en faveur des pays les moins avancés ont été définis, il s'agit d'atteindre véritablement les objectifs fixés, tâche qui mobilisera non seulement toutes les ressources humaines et financières disponibles sur le plan national et international pendant la prochaine décennie, mais qui demandera aussi une volonté politique très affirmée de la part des pays en voie de développement comme des pays développés. Les pays de la CEAE0 se sont depuis longtemps attachés à la formulation d'une volonté politique commune. Cet esprit de compréhension mutuelle s'est manifesté à nouveau le jour du vingtième anniversaire de la Commission, avec l'adoption de la Déclaration de Tokyo, qui comprenait des principes fondamentaux d'assistance mutuelle et exprimait une réelle volonté politique commune. A sa vingt-cinquième session (1969), la Commission a adopté une résolution

historique sur la deuxième Décennie du développement, dans laquelle elle décidait d'étudier les besoins liés au développement dans une perspective à long terme.

52. Enfin, la Commission a adopté à sa vingt-sixième session, dans sa résolution 103 (XXVI), une déclaration générale intitulée "Vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies : déclaration de la CEAE0" (E/4823, troisième partie), que le Secrétaire exécutif de la CEAE0 est heureux de présenter au Conseil. Cette déclaration porte sur un certain nombre de questions importantes liées aux travaux futurs de la Commission et de l'ONU dans le cadre de la deuxième Décennie du développement. Elle montre avec quel réalisme la CEAE0 envisage les préparatifs d'un développement équilibré de la région pendant les années à venir. Un programme de libéralisation des échanges et d'accords de paiements est prêt à être mis en oeuvre. Plusieurs projets précis sont proposés pour compléter les travaux déjà entrepris par l'Institut asiatique de statistique et l'Institut asiatique pour le développement économique et la planification, par exemple. Les grands travaux d'infrastructure entrepris dans la région seront renforcés par un programme intensif de développement des transports maritimes. Dans le domaine commercial, des accords de produits ont été conclus (sur la noix de coco et le riz, par exemple), et des études importantes sont menées au sujet d'un certain nombre de produits d'importation et d'exportation, en vue de développer les productions complémentaires. Des projets de préinvestissement pour les industries multinationales sont en cours. Il faut signaler par ailleurs que la Commission accorde une importance croissante aux problèmes démographiques. De même, l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* insiste davantage sur les éléments de l'évolution sociale et sur l'importance de la jeunesse. Au niveau national, certains changements fondamentaux d'orientation sont intervenus. L'accent est mis sur les programmes d'action et les projets concrets, grâce à l'organisation de cycles d'étude itinérants, à l'envoi dans les pays de missions collectives pluridisciplinaires, aux stages de formation et aux services consultatifs assurés par le secrétariat.

53. Il n'est pas douteux que tous ces éléments marqueront une nouvelle étape dans les travaux de la Commission et lui permettront de contribuer plus efficacement, au niveau régional et sous-régional, à la réalisation de la deuxième Décennie du développement. Il faut souligner que tous ces projets ne sont possibles que grâce à la coopération étroite qui existe entre la Commission et les bureaux régionaux de certains organismes des Nations Unies tels que la CNUCED et l'ONUDI. Il existe déjà des groupes mixtes CEAE0/FAO, CEAE0/UIT et CEAE0/OMM, et le Secrétaire exécutif est heureux d'annoncer qu'il vient de mettre au point avec le Directeur général de l'UNESCO des dispositions en vue de la création d'un groupe CEAE0/UNESCO. Mais c'est évidemment des pays eux-mêmes que doit venir la contribution la plus importante. Comme le souligne la résolution 103 (XXVI), l'intensification de la coopération incombe au premier chef aux pays en voie de développement de la

CEAE0, et ces pays ont accru de manière impressionnante leur capacité d'organiser, individuellement et collectivement, leur développement. De leur côté, les pays avancés devront assumer davantage les responsabilités qui sont les leurs dans l'oeuvre de développement.

54. Ces différentes observations permettent de faire ressortir certaines questions essentielles. La première est la nécessité et l'importance d'un effort unifié de la part des organisations reliées à l'ONU pour aider la Commission à réaliser ses objectifs de développement dans la région. A cet égard, la tendance à la décentralisation qui est en train de s'affirmer doit être encouragée et développée. La coopération qui s'est instaurée entre les institutions spécialisées doit se traduire non seulement par la création de groupes mixtes, mais aussi par des accords interinstitutions au niveau régional. Il faut souligner aussi le rôle croissant de la Banque asiatique de développement.

55. Une autre question fondamentale est celle du rôle des pays développés. Il faut qu'ils fassent le nécessaire pour donner aux pays en voie de développement l'assurance d'une croissance soutenue. Dans le cadre de la stratégie globale du développement, la CEAE0, par ses résolutions 94 (XXV) et 106 (XXVI), a fixé des directives précises pour l'évaluation périodique des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie du développement sur le plan régional. Cette évaluation permettra de fournir aux pays en voie de développement des indicateurs utiles, de mettre au point un mécanisme pour déterminer quelle portée doit avoir la coopération régionale, et de proposer une base solide aux pays développés et aux institutions internationales de financement pour qu'elles augmentent au maximum toutes les formes d'assistance.

56. Le moment est venu de résoudre les problèmes que posent les incertitudes de croissance et de calmer les inquiétudes que soulève l'instabilité économique actuelle, à laquelle plusieurs personnalités ont déjà fait allusion au cours de la présente session du Conseil. Si par exemple les pays développés décidaient en commun d'appliquer des politiques qui donnent à la région l'assurance d'un appui continu, par l'intermédiaire des Nations Unies, cette assurance suffirait en elle-même à garantir la stabilité et la paix si nécessaires à une prospérité durable. Il faut pour cela des décisions courageuses : c'est la principale conclusion à tirer devant la situation actuelle dans la région d'Asie et d'Extrême-Orient, qui se trouve aujourd'hui à un carrefour. La nouvelle route qu'elle décidera d'emprunter dépendra de plusieurs facteurs, à la fois politiques, sociaux et économiques, bien qu'en dernier ressort la situation économique surtout soit déterminante. Avec l'aide des Nations Unies et de leurs diverses institutions, et par l'intermédiaire de la CEAE0, les pays d'Asie feront tout ce qui est en leur pouvoir pour surmonter les obstacles, mais il y a plusieurs problèmes urgents, notamment dans le domaine du commerce et de l'aide, qu'ils ne peuvent résoudre sans la compréhension et la coopération des pays développés. C'est cet appui qu'ils espèrent obtenir de la part des membres du Conseil économique et social.

Rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales sur les demandes d'audition (E/4889)

57. Le PRÉSIDENT annonce que le rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales vient d'être distribué sous la cote E/4889.

58. En l'absence d'objection, le Président considérera que le Conseil approuve les recommandations du Comité

concernant la participation des organisations non gouvernementales intéressées aux débats du Conseil sur les différents points de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 40.